

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les priorités des chefs d'entreprise de proximité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.11.

Paris, 17 novembre 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 3

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Alors que le pays traverse une forme de fatigue démocratique, qu'en sera-t-il en mars 2026 à l'occasion du scrutin municipal ? Les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux, qui sont implantés en tous points du territoire, y compris dans les plus petites communes de France, s'apprêtent-ils à exprimer leurs revendications ou à boudier les urnes ? Quels sont les principaux messages qu'ils souhaitent adresser aux futurs maires ? L'U2P a commandé une enquête auprès de l'institut Xerfi qui a interrogé plus de 7.600 chefs d'entreprise de proximité*.

Les résultats confirment l'intérêt des chefs d'entreprise de proximité pour la vie communale et intercommunale et montrent qu'ils ont une large conscience de l'enjeu des élections de mars 2026. Ils affirment ainsi à 65% qu'ils participeront au vote, contre 33% qui prévoient de s'abstenir. Une mobilisation forte mais qui est en recul par rapport au précédent scrutin de 2020 (respectivement 73% et 27%).

Réponses des entreprises de proximité à la question « En tant qu'artisan, commerçant ou professionnel libéral, quelle attitude aurez-vous en vue des élections municipales de mars 2026 ? » :

Participera au vote	Soutiendra activement la liste qui aura sa préférence	Tentera de figurer sur une liste afin de peser sur l'action municipale	Se présentera comme tête de liste	S'abstiendra et restera à l'écart de toute action politique
65%	2%	NS	NS	33%

Les chefs d'entreprise n'hésitent pas à souligner les griefs qu'ils ont à l'égard des équipes municipales sortantes. Parmi ceux qui ont exprimé une opinion précise, la moitié considèrent que l'exécutif communal « n'a pas agi du tout » en faveur des artisans, commerçants et professionnels libéraux au cours du dernier mandat », 16% reconnaissent l'écoute dont ils ont bénéficié « mais sans amélioration de leur situation », tandis que près d'un tiers (30%) affirment que l'équipe sortante a été à l'écoute de leur situation et a pris des initiatives en leur faveur. Enfin, 3% jugent que la mairie a plutôt agi contre leurs intérêts.

Réponses à la question « Avez-vous le sentiment que l'équipe municipale sortante de votre commune ? » :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.11.

Paris, 17 novembre 2025

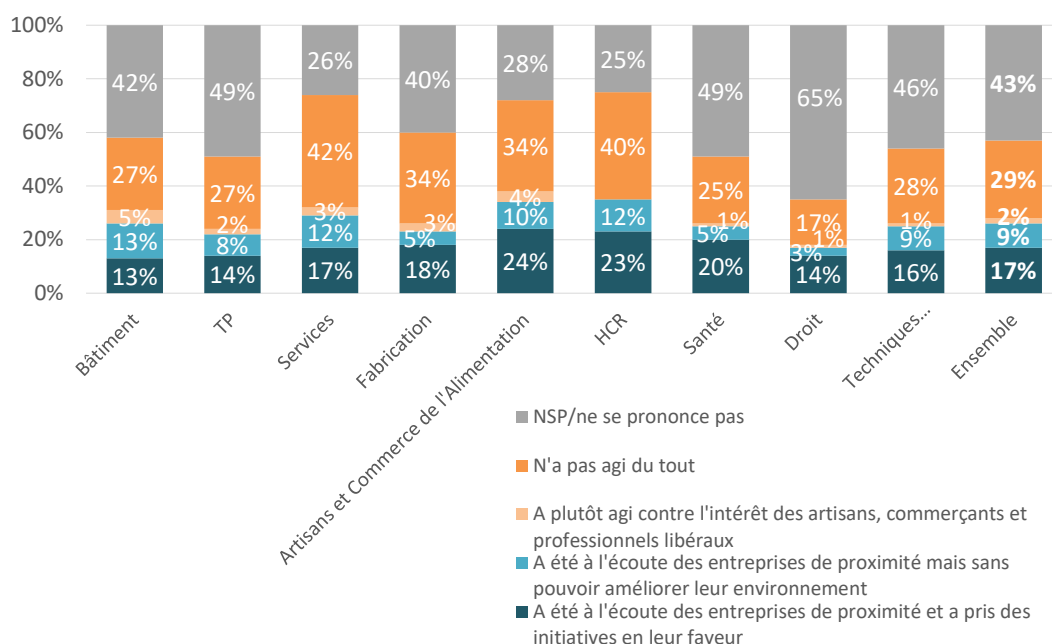
Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 2 SUR 3

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).



Même tonalité s'agissant d'une action très attendue des chefs d'entreprise de proximité : à la question « Une action de revitalisation du centre-ville ou centre-bourg a-t-elle été menée par votre mairie au cours du dernier mandat ? », seuls 35% répondent positivement contre 65% qui constatent l'inverse.

Pour l'avenir, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux placent en tête de leurs priorités (39%, en augmentation de 13 points par rapport à 2019), la nécessité de réduire les dépenses afin d'alléger la fiscalité locale. C'est ainsi que l'U2P en fait un axe important des propositions qu'elle va adresser aux candidats aux élections de mars 2026. Juste derrière, 37% des chefs d'entreprise interrogés invitent les futurs édiles à encourager l'activité économique et l'implantation d'entreprises. Suivent ensuite les priorités consistant à revitaliser le centre-ville ou centre-bourg (19%) ou à entretenir et préserver le patrimoine (18%).

Bien davantage qu'en 2019 (27%), le poids de la fiscalité locale est montré du doigt : 43% dénoncent son poids excessif sur les TPE, 15% regrettent de ne pas savoir à quoi servent les recettes perçues, contre seulement 10% qui jugent correct le niveau de la fiscalité locale.

Réponses des entreprises de proximité à la question « Quel regard portez-vous sur la fiscalité locale (CFE, taxe foncière, taxe pour enlèvement des ordures ménagères, ...) ? » :

Elle pèse trop lourdement sur les TPE	On ne sait pas à quoi elle sert	Elle pénalise les entreprises implantées localement	Elle est juste/correcte	Ne se prononce pas
43%	15%	9%	10%	35%

Enfin, les personnes sondées ont fait part de la meilleure façon d'améliorer la prise en compte des entreprises de proximité par les exécutifs municipaux. Elles demandent en premier lieu que les chefs d'entreprise de proximité soient systématiquement consultés par la mairie, sur tous les sujets pouvant impacter ces entreprises. En second lieu elles tendent à encourager les chefs d'entreprise de proximité à prendre des responsabilités dans la vie politique locale.

Tous ces résultats confortent l'U2P dans sa volonté d'interpeller les candidats aux élections municipales jusqu'à l'échéance du mois mars 2026, afin qu'ils préparent les lignes directrices de leur mandat à venir, avec le souci de travailler en concertation naturelle et régulière avec les représentants des entreprises de proximité.

*Enquête réalisée à la demande de l'U2P par l'Institut Xerfi, début octobre 2025, auprès d'un échantillon de 7625 chefs d'entreprise de proximité : artisans du bâtiment et des travaux publics, artisans et commerçants de l'alimentation et hôteliers-restaurateurs, artisans de la fabrication et des services, professions libérales de la santé, du droit et des techniques et du cadre de vie.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.11.

Paris, 17 novembre 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 3 SUR 3

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).